

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 189f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

### 8 mars 2010 – Journée internationale de la femme

#### Utiliser le droit pour améliorer la vie des femmes en Europe

#### *Le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland appelle les Etats à se mobiliser davantage pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes*

Strasbourg, 05.03.2010 – A l'occasion de la Journée internationale de la femme, Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a déclaré : « Il est temps que les Etats et tous les acteurs de la société prennent des mesures directes, en légiférant mais aussi en adoptant des politiques sociales pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes. Ils doivent promouvoir un changement culturel pour que l'égalité des sexes devienne une réalité. »

« Les femmes et les hommes sont-ils représentés équitablement dans la vie politique, économique et sociale ? Les tribunaux font-ils assez pour protéger les femmes contre la violence domestique ? Les institutions et systèmes nationaux sont-ils réellement efficaces pour promouvoir l'égalité des genres ? », a-t-il demandé.

« Le statut juridique des femmes en Europe s'est amélioré ces dernières années, mais les avancées sont bien trop lentes et il reste beaucoup à faire. Nous devons passer la vitesse supérieure, grâce à de nouvelles politiques et à de nouvelles stratégies. En dépit de nos nobles idéaux, il manque aux démocraties européennes un pilier, et ce pilier est une véritable égalité entre les sexes », a-t-il déclaré.

« La Cour européenne des droits de l'homme a élaboré une jurisprudence en interprétant la Convention européenne des droits de l'homme, et joué un rôle important en précisant les droits des femmes et des hommes en Europe. Il est crucial que les Etats membres mettent pleinement en œuvre la jurisprudence de la Cour au niveau national, de manière à renforcer la protection de ces droits », a conclu Thorbjørn Jagland.

#### Note aux rédactions

Pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe met l'accent sur la jurisprudence de la Cour et son impact sur l'évolution de la législation en Europe, à l'occasion de grandes journées internationales comme la Journée de la femme.

Certaines violations des droits de la personne concernent particulièrement les femmes. La Cour a par exemple rendu des arrêts sur des questions telles que la protection des femmes contre la violence domestique ([Opuz c. Turquie](#)), la violence sexuelle ([M.C. c. Bulgarie](#)), la discrimination envers les mères célibataires ([Marckx c. Belgique](#)), le droit de porter son nom de jeune fille ([Ünal Tekeli c. Turquie](#)), la protection de l'intégrité physique ([Y.F. c. Turquie](#)) et la traite des êtres humains ([Rantsev c. Chypre et Russie](#)).

[Lien sur la fiche d'information sur les arrêts](#)

[Lien sur le dossier spécial Journée Internationale de la femme](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

# Communiqué de Presse

---

## **Le saviez-vous ?**

- Le Conseil de l'Europe a publié aujourd'hui une étude (« [Démocratie paritaire : une réalisation encore lointaine](#)») qui conclut que ces dernières années aucun progrès majeur n'a été réalisé pour accroître la présence de femmes dans les instances de décision politiques. Le rapport appelle à un nouvel élan dans les Etats membres en vue de mettre en œuvre la [Recommandation](#) adoptée en 2003 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui fixe à 40% le seuil minimum de représentation de chacun des deux sexes au sein des instances de décision publiques.
- Le Conseil de l'Europe prépare par ailleurs une convention visant à protéger les femmes contre toutes les formes de violence, y compris la violence domestique. Cette convention pourrait être ouverte à la signature en 2011.

**Pour en savoir plus :** [Cour européenne des droits de l'homme](#), [Egalité entre les femmes et les hommes](#)

**Débat Human Rights TV :** pour la Journée internationale de la femme, le Conseil de l'Europe organise un débat télévisé qui réunira des représentants d'entreprises et des experts. Les participants discuteront des progrès réalisés en matière d'égalité des genres et des problèmes qui subsistent. Le programme sera disponible le 8 mars sur le site [www.coe.int](http://www.coe.int).

**Contact :** Jaime Rodríguez, tél. +33 (0) 689 99 50 42, [jaime.rodriquez@coe.int](mailto:jaime.rodriquez@coe.int)